



Le Pass Culture pour les collégiens de 15 ans

publié le 08/04/2022

Voici en pièce jointe la démarche pour pouvoir bénéficier du **Pass Culture** pour les collégiens âgés de 15 ans et plus.

Ce Pass Culture permet d'avoir une somme de 20 à 30 euros (selon l'âge du jeune) par an pour des achats et activités culturels.

 [flyer_eleves](#) (PDF de 149.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.